

RG/DD



*Sami PR
Adams RP*

Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire

Direction Générale de l'Industrie

Paris, le 20 SEP. 1989

Service d'Action Régionale
pour la Sécurité
et la Compétitivité Industrielles

Sous-Direction de la
Sécurité Industrielle
Département du Gaz et
des Appareils à Pression

DM-T/P 23 176

Le Chef du Département du Gaz
et des Appareils à Pression

à

MM. les Directeurs Régionaux de
l'Industrie et de la Recherche

OBJET : Application de l'arrêté du 20 mai 1963 à des extincteurs "douches pour brûlés".

Le Syndicat général des fabricants d'extincteurs fixes et mobiles m'a saisi du cas d'appareils de type extincteurs, réservés à la protection des individus dont l'activité présente un risque de projection de produits chimiques ou de propagation du feu sur leur personne.

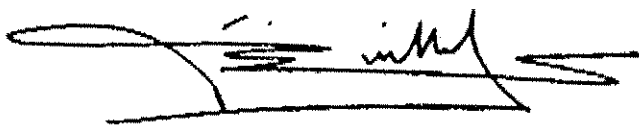
Ces extincteurs peuvent être appelés "Extincteurs pour brûlures chimiques et thermiques" ou "Extincteurs douches pour brûlés" et se différencient généralement des extincteurs d'usage courant par leur couleur (vert), leur faible pression de service et leur charge qui n'est pas composée des produits habituels. Ils doivent être facilement identifiés par l'utilisateur pour éviter toute confusion au service comme au rechargement. A cet effet, la couleur verte a été retenue par la profession.

Bien que de construction en général identique aux extincteurs, ces appareils peuvent ne pas être reconnus comme tels, notamment par la marque NF, au niveau de leur aptitude à la fonction et de leur couleur. Ceci pourrait amener à les considérer comme exclus du champ d'application de l'arrêté du 20 mai 1963.

Compte tenu des éléments qui m'ont été fournis par le SYFEX, je vous autorise à considérer par extension que les appareils décrits ci-dessus sont bien des extincteurs, soumis comme tels à l'arrêté susvisé.

Vous voudrez bien me faire connaître toute difficulté d'application de la présente instruction dont j'adresse copie au Syndicat général des fabricants d'extincteurs fixes et mobiles.

L'Ingénieur en Chef des Mines,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Guillet', with a horizontal line drawn underneath it.

R. GUILLET